

Mémoire

Priorités pour le secteur des Centres culturels

Dans le cadre des élections régionales et fédérales
2019-2024

Les chiffres clés du secteur

118

CENTRES
CULTURELS
RECONNUS

USAGERS DES
CENTRES
CULTURELS

1,5
MILLION

1200

EMPLOYE.E.S EN
CENTRES
CULTURELS

REPRESENTATIONS DE
SPECTACLES
PROFESSIONNELS (PAR AN)

+3500

+10000

ACTIVITES CREATIVES,
RENCONTRES
CITOYENNES,
FESTIVALS, REPAIR
CAFE ETC. (PAR AN)

COMMUNES DE BXL ET
WALLONIE ASSOCIEES À
L'ACTION CULTURELLE
GENERALE DES CC

143

Sources : ACC/ASTRAC/Direction des CC - FWB
Date: mars 2019

Préambule: Les Centres culturels de la FWB

À la veille des élections du 26 mai 2019, cela fait près de 50 ans que les Centres culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) contribuent à une citoyenneté active en travaillant à la démocratisation de la culture et au développement de la démocratie culturelle. Dans le contexte sociétal actuel qui appelle à repenser notre vision du monde, à imaginer l'avenir et à agir pour renouveler nos façons de vivre ensemble, les Centres culturels restent des opérateurs incontournables du champ des politiques culturelles de par leur action pour améliorer l'exercice effectif des droits culturels par et pour tout.e.s.

Dans les villes, dans les zones péri-urbaines, comme dans les territoires ruraux, les Centres culturels sont des lieux d'accès et de participation à la culture, d'épanouissement et d'émancipation, de rencontres, de transmission et d'innovation. Leur organisation basée sur la parité de gestion et de financement constitue un modèle démocratique unique en Europe.

Nos institutions gouvernementales les considèrent comme des maillons indispensables d'une société démocratique et durable, libre et solidaire.

Des engagements forts sont nécessaires aujourd'hui pour assurer la poursuite des missions assignées aux Centres culturels.

Et pourtant de nombreux freins à leur développement existent. Au cours de la précédente législature, les Centres culturels ont peiné à réussir la transition vers le « nouveau » Décret qui régit leur reconnaissance et leur subventionnement par la FWB. Différentes réformes en cours ou projetées les ont inquiétés considérablement.

Les politiques publiques étant intriquées à tous les niveaux de pouvoir, ces élections (européenne, fédérale, régionale et communautaire) présentent une opportunité d'autant plus importante.

L'ACC et l'ASTRAC, les deux fédérations représentatives des Centres culturels en FWB, saisissent cette occasion pour interpeller les partis concourant au suffrage des citoyen.nes sur les principaux enjeux du secteur et pour porter ses revendications.

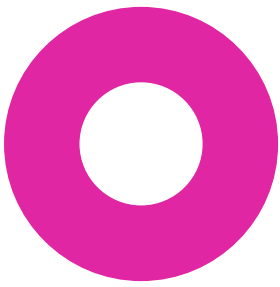
Nos revendications

Ce que nous attendons ...

1. Pour pouvoir faire vivre le Décret des Centres culturels, il faut :
 - Financer pleinement et entièrement le Décret du 21 novembre 2013, pour conforter les Centres culturels et pérenniser leur action contribuant ainsi à l'exercice effectif des droits culturels.
 - Rendre les procédures administratives et méthodologiques simples, claires et cohérentes, pour plus d'efficacité, de liberté et de sens.
 - Améliorer la concertation entre les différents pouvoirs publics interlocuteurs des Centres culturels, pour des partenariats équilibrés et renforcés.

2. Pour conforter et poursuivre la professionnalisation du secteur, il faut :
 - Garantir les moyens nécessaires pour un emploi pérenne et de qualité, tenant compte notamment de l'évolution de la masse salariale au sein des institutions.
 - Accompagner l'évolution des métiers, pour garantir leur attractivité et répondre aux évolutions du travail culturel en réponse aux enjeux de la société contemporaine.

3. Pour valoriser et renforcer l'action transversale des Centres culturels, avec les autres acteurs de la société, il faut :
 - Articuler les politiques sectorielles, favoriser les ponts et les synergies entre les secteurs de la culture, et avec d'autres secteurs proches.
 - Assurer une exception culturelle pour les médias (publics et parapublics).



Notre principale revendication : Faire vivre le Décret des Centres culturels

CONTEXTE

Le 21 novembre 2013, un nouveau Décret relatif aux Centres culturels a été adopté à l'unanimité par toutes les familles politiques représentées au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a fait l'objet d'une large concertation préalable avec le secteur, relayant ainsi ses attentes. Le résultat offre une opportunité de développement maîtrisé du secteur des Centres culturels mais aussi une légitimité nouvelle aux politiques culturelles locales pour répondre à des enjeux de société actuels. Moyennant un premier refinancement et une période de transition, le Décret définit le socle commun de l'action menée par les Centres culturels selon de nouveaux processus participatifs autour du renforcement de l'exercice des droits culturels par tout.e.s. Tout en permettant le développement de son maillage territorial, le Décret prévoit une évolution maîtrisée du secteur, inscrite dans des dynamiques de partenariats et de réseaux.

Cependant, depuis l'entrée en vigueur du Décret, les Centres culturels souffrent de son application plus que « partielle ». Après une mise en œuvre sans aucun financement, la Ministre de la Culture implémente depuis 2017 un scénario instaurant un financement plafonné et progressif. Ce scénario prévoit que les Centres culturels dont la subvention était inférieure à 83.300€ en 2016 peuvent bénéficier du financement de 100.000€ prévu par le Décret, et ce progressivement sur 5 ans. Les Centres culturels dont la subvention était supérieure à 83.300€, obtiennent un refinancement de 20%, également étalé sur 5 ans.

Ce financement réduit, attribué annuellement et sans garantie pour l'avenir, n'a permis qu'un rattrapage limité de la non-indexation et du gel des subventions subis durant les années précédentes. Il a dénaturé l'esprit du décret tout en compromettant la stabilité des institutions du secteur, l'avenir de leurs emplois et leurs relations avec leurs partenaires locaux, financiers et autres.

Les dynamiques de transitions initiées dans l'ensemble des Centres culturels associant les partenaires locaux ont été bridées, la perspective d'un meilleur maillage territorial oubliée, les investissements consentis par les équipes en vue de l'introduction des demandes de reconnaissance sous-estimés et les attentes des populations déçues ...

Les Centres culturels demandent
aujourd'hui de pouvoir travailler
sereinement et sans freins, pour et
avec les populations, pour faire vivre
le Décret.

Notre principale revendication : Faire vivre le Décret des Centres culturels

REVENDEICATIONS >>>>

1. Financer pleinement et entièrement le Décret du 21 novembre 2013, pour conforter les Centres culturels et pérenniser leur action contribuant ainsi à l'exercice effectif des droits culturels

Pour ce faire, nous demandons :

- La fin immédiate du financement progressif et plafonné, et son remplacement par un plan pluriannuel clair et transparent.
- Le financement entier de tous les dispositifs décrétaux : l'action culturelle générale, mais aussi les différentes actions spécialisées, l'action culturelle intensifiée, les coopérations et les extensions de territoire qui peuvent jusqu'à présent, en dérogation du décret, faire l'objet d'une reconnaissance avec un financement réduit, voire sans aucun financement.
- L'indexation systématique et garantie de toutes les subventions de fonctionnement, telle que prévue par le Décret.

2. Rendre les procédures administratives et méthodologiques simples, claires et cohérentes, pour plus d'efficacité, de liberté et de sens

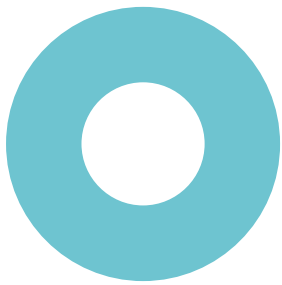
Pour ce faire, nous demandons :

- L'évaluation bisannuelle du Décret des Centres culturels telle que prévue dans l'article 114 du Décret. À ce stade, cette évaluation doit concerner l'application technique du Décret, être établie sur base d'une norme objective, être réalisée en concertation avec le secteur à partir de janvier 2020 et porter une attention particulière aux problèmes liés à une première mise en application sous-financée.
- Des procédures plus simples : réduire les contraintes administratives et repenser les exigences méthodologiques pour correspondre à l'esprit du Décret.
- Une jurisprudence équitable et cohérente, accompagnée d'une harmonisation des interprétations du Décret par l'Inspection et l'Administration, et communiquée de manière transparente pour contribuer à un climat de confiance.

3. Améliorer la concertation entre les différents pouvoirs publics, interlocuteurs des Centres culturels, pour des partenariats équilibrés et renforcés.

Pour ce faire, nous demandons :

- Une véritable concertation préalable et une cohérence optimale pour toutes décisions qui impliquent différents pouvoirs publics (FWB, Région wallonne, provinces, pouvoirs locaux).
- Une communication régulière de la FWB vers les pouvoirs locaux sur les enjeux et les décisions relatives au secteur.
- La promotion des valeurs véhiculées par la charte associative (notamment l'autonomie associative).
- La reconnaissance du statut spécifique des Centres culturels, distinct de celui des ASBL « paracommunales » telles que définies par la Région wallonne et l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) afin de lever le flou et de mettre fin aux interprétations divergentes sur cette question .



Notre 2ème revendication : Conforter et poursuivre la professionnalisation du secteur

CONTEXTE

Le secteur des Centres culturels représente plus de 1200 emplois directs qui sont indispensables à l'accomplissement des missions qui lui sont assignées au bénéfice des citoyen.ne.s et de l'exercice des droits culturels par tout.e.s. Les incidences de l'action des Centres culturels sur le marché global de l'emploi sont liées également à leur rôle dans la formation des travailleur.se.s, des demandeur.se.s d'emploi, des stagiaires et au niveau de la (ré)insertion dans le monde du travail.

La professionnalisation du secteur des Centres culturels est un acquis relativement jeune qui a été consolidé à travers différents dispositifs dont notamment les accords du non-marchand et les subsides ACS et APE. Le contexte budgétaire étriqué et les réformes qui ont jalonné la législature qui se termine ont eu pour effet de déstabiliser cette professionnalisation.

Par ailleurs, le coût annuel de l'emploi augmente de 3,5% environ. Cela est notamment lié aux obligations – bien légitimes – relevant des conventions collectives de travail qui sont d'application pour notre secteur. L'évolution des subventions dont les aides à l'emploi provenant des accords du non-marchand et celles octroyées par les régions suit un rythme bien plus hésitant ...

Ces différentes aides sont encore indexées, mais elles ne tiennent pas suffisamment compte de l'ancienneté, cette progression barémique qui évolue légitimement avec l'expérience des travailleur.se.s. Notons que la réforme APE telle qu'elle se présente à l'heure actuelle ne prévoit aucunement d'y remédier, au contraire.

Indépendamment de ceci, n'oublions pas qu'il s'agit toujours bien d'aides et que celles-ci ne couvrent pas la totalité des dépenses liées aux postes concernés. Les charges laissées à l'opérateur sont souvent encore importantes et ont tendance à augmenter.

Les menaces d'une perte d'emploi et d'une détérioration des conditions de travail entraînent un risque bien réel d'une dégradation de la qualité du travail et des services rendus aux citoyen.ne.s.

**Confrontés à un déséquilibre persistant
entre l'évolution de leurs subventions et
celle de la masse salariale, les Centres
culturels tirent la sonnette d'alarme.**

Notre 2ème revendication : Conforter et poursuivre la professionnalisation du secteur

REVENDEICATIONS >>>>

1. Garantir les moyens nécessaires pour un emploi pérenne et de qualité, tenant compte de l'évolution de la masse salariale au sein des institutions

Pour ce faire, nous demandons :

- Le maintien de la totalité des moyens et des emplois APE actuels des Centres culturels (qu'il s'agisse d'APE gérés par les Centres culturels, d'employé.es ou de points APE communaux mis à leur disposition ou prêtés, d'APE attribués à des projets (co)portés avec d'autres opérateurs, ...). La réussite de la réforme APE passera par une série de mesures concrètes qui sont évoquées dans le Mémoire 2019-2024 de l'UNIPSO auxquelles nous adhérons pleinement (voir page 10).
- Un meilleur soutien des Centres culturels via les accords du non-marchand accompagné d'une rationalisation du système.
- Le financement d'un deuxième emploi permanent (ETP) pour le secteur via le Décret Emploi.
- Une indexation de l'ensemble des subsides à l'emploi adaptée notamment à l'évolution des coûts liés à l'ancienneté.
- Une fiscalité de l'emploi allégée.
- Un assouplissement des obligations APE ou Maribel relatif au maintien du volume global de l'emploi en cas de réduction involontaire des postes.
- Une application subventionnée et uniformisée des barèmes à 100%.

2. Accompagner l'évolution des métiers de la culture, pour garantir leur attractivité et répondre aux évolutions du travail culturel en réponse aux enjeux de société

Pour ce faire, nous demandons :

- Un engagement durable pour améliorer l'attractivité des métiers des Centres culturels, notamment en garantissant des conditions de travail motivantes.
- Un soutien et une offre de formations renforcés : cette offre doit être construite avec la participation du secteur et de ses fédérations, tenant compte tant de la spécialisation de chacun des métiers des Centres culturels que de leur transversalité. Cette offre intégrera à la fois un volet d'accompagnement et de formation s'adressant aux différentes professions présentes dans les Centres culturels, et un volet destiné aux étudiant.e.s de l'enseignement supérieur.
- Une plus grande disponibilité de l'Inspection pour accompagner les équipes à leur demande, à partir d'un référentiel partagé et clarifié.



Notre 3ème revendication : Valoriser et renforcer l'action transversale des Centres culturels, avec les autres acteurs de la société

CONTEXTE

Les Centres culturels constituent au sein du paysage culturel un secteur angulaire et transversal. Leur action « historique » et les principes du Décret de 2013 les placent à la croisée de différentes politiques culturelles, de différents secteurs, domaines et disciplines. Leurs activités et projets menés avec une grande diversité d'acteurs privés et publics touchent à la fois à des enjeux culturels, territoriaux, artistiques et d'éducation permanente.

Appelés aujourd'hui à jouer un rôle de première ligne dans la promotion et la défense des droits culturels, ils continuent toutefois à souffrir de certaines tendances à instrumentaliser leur action ou à la considérer comme « accessoire ». Ils subissent un cloisonnement tenace des politiques publiques, un manque de (re)connaissance de leur identité et de leurs missions.

Les Centres culturels réaffirment le rôle capital et fédérateur du cadre de référence des droits culturels, pour le développement des politiques culturelles et de l'action publique.

Les Centres culturels réclament une place plus importante pour les politiques culturelles dans la gouvernance publique et le développement de la société : une place à part entière, mais aussi une articulation plus forte entre ces politiques et les politiques sociales, d'enseignement, en matière d'économie, de développement durable, etc.

Notre 3ème revendication : Valoriser et renforcer l'action transversale des Centres culturels, avec les autres acteurs de la société

REVENDEICATIONS >>>>

1. Articuler les politiques sectorielles, favoriser les ponts et les synergies entre les secteurs de la culture, et avec d'autres secteurs proches

Pour ce faire, nous demandons :

- Le renforcement des liens culture-école : un véritable partenariat entre les institutions scolaires et les Centres culturels pour introduire une pédagogie culturelle pour tous les enfants dès le plus jeune âge.
- L'encouragement et l'accompagnement des collaborations pertinentes entre les Centres culturels et les autres acteurs proches de leur action, au niveau local ou en lien avec certaines thématiques ou disciplines.
- La poursuite du soutien et du financement des fédérations professionnelles issues des Centres culturels et des autres secteurs de la culture, l'encouragement des rapprochements entre celles-ci, tout en respectant les principes de l'action émergente et de la liberté associative.
- La poursuite du décloisonnement entre les différents services de l'Administration générale de la Culture, permettant une meilleure reconnaissance de la transversalité de l'action des centres Culturels.
- Un discours clair sur les questions soulevées par les polyagrément (encadrement et soutien aux organisations dont les missions relèvent de plusieurs politiques et réglementations sectorielles à la fois), et des exigences administratives proportionnelles aux subventions octroyées dans ce contexte.

2. Assurer une exception culturelle pour les médias (publics et parapublics)

Pour ce faire, nous demandons :

- Une visibilité accrue des Centres culturels et de leur action dans les médias nationaux grâce notamment à la formalisation de partenariats avec la RTBF.

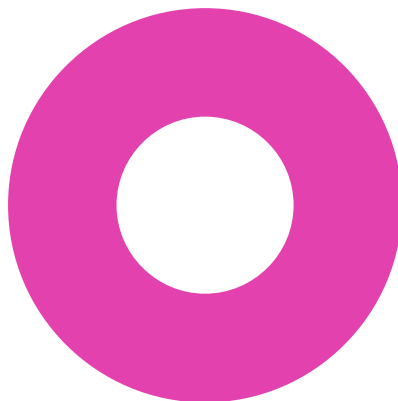
Mais aussi...

Les Centres culturels invitent les (candidat.e.s)-élu.e.s à s'engager en faveur d'une démocratie vivante et d'une société juste et solidaire basées sur la promotion et la défense de l'exercice des droits humains, de l'émancipation de tout.e.s et de l'égalité dans tous les domaines. Ils ne peuvent qu'adhérer aux autres mémorandums et plaidoyers diffusés pendant cette période qui traduisent ces principes et qui appellent à des politiques engagées pour répondre aux défis majeurs de cette époque: l'enjeu climatique, les injustices sociales croissantes, l'accueil des migrants pour en citer les plus primordiaux.

Les Centres culturels adhèrent pleinement aux Mémorandums intersectoriels de l'UNIPSO et de la CESSoc.

En dehors de leurs besoins sectoriels, les Centres culturels tiennent à faire valoir les REVENDEICATIONS TRANSVERSALES suivantes >>>>

- > Prôner l'égalité homme-femme dans le secteur culturel : étudier la représentation hommes-femmes dans les institutions culturelles, appliquer de manière effective les textes légaux existants, adapter les cadres réglementaires afin de tendre vers une réelle parité.
- > Soutenir l'action menée par United Stages, en lien avec la garantie de l'application de la résolution reconnaissant la FWB comme « Entité hospitalière ».



Les organisations représentatives des Centres culturels

ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS (ACC)

L'Association des Centres culturels (ACC) de la Communauté française de Belgique est une association fédérative qui réunit tous les Centres culturels reconnus de Wallonie et de Bruxelles agréés et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais également d'autres ASBL du secteur socioculturel. L'ACC a pour objectif de représenter, d'informer, de défendre, de promouvoir et de former les Centres culturels.

Site : www.centres-culturels.be

Personne de contact : Patricia Santoro, Directrice FF

Email : direction@centres-culturels.be

ACC Association des Centres culturels
de la Communauté française

ASTRAC

L'ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels est un lieu de rencontre et d'échange, d'information et de formation, de réflexion et d'actions partagées à destination des travailleurs des Centres culturels, tous métiers confondus. L'ASTRAC fait entendre leur voix dans les débats publics qui les concernent et défend leurs intérêts et le rôle de l'action culturelle dans la société.

Site : www.astrac.be

Personne de contact : Liesbeth Vandersteene, Directrice

Email: liesbeth@astrac.be

ASTRAC
Réseau des professionnels en Centres culturels asbl